

## Prérequis et dossier d'inscription à la formation

---

Le candidat doit remplir les conditions fixées ci-dessous afin d'intégrer la formation coordonnateur SPS :

Le candidat doit être titulaire d'une attestation de compétence de Coordonnateur SPS.

Le candidat adresse à Présents un dossier de candidature à la formation d'actualisation de CSPS comprenant :

- ✓ Le dossier de d'inscription complété, son (ses) attestation(s) de compétence et/ou d'extension de phase et/ou d'actualisation
- ✓ Le dossier technique constitué en fonction du niveau de compétence (1, 2 ou 3) et de la phase d'activité (conception et/ou réalisation) pour lesquels il effectue le stage d'actualisation, comprenant :
  - un DIUO
  - un PGC pour niveaux 1 et 2 ou un PGC simplifié pour niveau 3
  - le Registre Journal renseigné d'une opération

Les documents fournis, **préalablement rendus anonymes** par le stagiaire, seront utilisés pendant la formation.

Ils peuvent être fournis sous format papier ou sous format électronique (Word ou PDF).

## Inscription

---

L'inscription est confirmée au candidat après vérification des prérequis, du dossier d'inscription et d'un entretien individuel avec un formateur de coordonnateur SPS.

La priorité des inscriptions aux sessions de formation est donnée en fonction de la date de confirmation des inscriptions par les candidats.

## Objectifs généraux de la formation

---

- Bénéficier des retours d'expériences et faire un bilan de la mission de coordination SPS : Identifier et définir les axes d'amélioration.
- Prendre connaissance des évolutions du cadre législatif et réglementaire ainsi que des techniques.
- Détecter en phase de conception et d'élaboration de l'ouvrage les situations à risques, repérer les risques particuliers et préconiser les mesures de prévention adaptées.
- Améliorer sa maîtrise des outils de la coordination.

A l'issue de la formation, le stagiaire a actualisé les connaissances et les savoir-faire professionnels qui lui permettent :

- De disposer des compétences pour exercer la fonction de coordonnateur SPS ;
- D'intégrer dans sa pratique les évolutions de la réglementation et de certains aspects techniques majeurs ;
- De mieux prendre en compte les évolutions du domaine de la construction ;
- D'échanger autour de ses pratiques professionnelles à partir de l'analyse des missions qu'il a effectuées pour en retirer des axes d'amélioration.

## Programme/Objectifs pédagogiques de la formation

- Faire un premier inventaire et partage des expériences vécues.
- Prendre connaissance des évolutions du cadre législatif et réglementaire ainsi que des techniques.
- Améliorer sa maîtrise des outils de la coordination.
- Optimiser l'utilisation des moyens à disposition du coordonnateur SPS :
  - Les outils de coordination
  - Les ressources mises à disposition par les acteurs de la prévention
- Détecter en phase de conception et d'élaboration de l'ouvrage les situations à risques, repérer les risques particuliers et préconiser les mesures de prévention adaptées.
- Détecter en phase de conception et d'élaboration du projet de l'ouvrage les risques liés aux interventions ultérieures sur l'ouvrage.
- Faire le point sur les situations à risques et prendre en compte les « nouveaux » risques.
- S'approprier des retours d'expériences et faire un bilan de la mission de coordination SPS :
- Identifier et définir des axes d'amélioration.

## Durée de la formation

5 journées de 7h00.

## Pédagogie

La pédagogie mise en œuvre durant la formation alterne des exposés-débats, la restitution des travaux préparatoires, des retours et partages d'expériences, des travaux en sous-groupes, des études de cas, des mises en situation (négociation des contrats, conduite ou participation à des réunions, gestion de conflits, ...).

Démarche :

### **Retours d'expériences et bilan de la mission CSPS.**

Analyse des questionnaires complétés par les stagiaires.

### **Réflexion sur les "conduites" à tenir.**

- Comportement, adaptation aux situations, conduite de réunions.
- Négociation d'un contrat, gestion des conflits.

**Analyse des responsabilités des acteurs :** cas des accidents.

**Revue des outils de coordination : RJ, IC, Analyse de conception, PGC-PGSC, PPSPS, DIUO**

**Analyse préalable des risques :** revue des principes généraux de prévention, méthode d'analyse à priori des risques, missions et outils des acteurs de la prévention (OPPBT, INRS, CARSAT, CGSS, IT, ...), évaluation des risques professionnels (MAEVA-BTP), de l'évaluation aux solutions pratiques (Prévention BTP), retours d'expériences en matière d'interventions ultérieures.

---

**Veille réglementaire.**

**Evaluation de la formation**

---

Evaluation réalisée :

- en continu dans le cadre de travaux en sous-groupes guidés par le formateur.
- sous forme de QCM le dernier jour de la formation.

Une **attestation** relative au stage d'actualisation de la formation de coordonnateurs SPS est délivrée aux stagiaires comportant les mentions « Acquis/Non acquis » selon les objectifs (*avec mention du niveau et des phase(s) d'activité concernés*).